

Le Nouvel Echo

***de Baudinard sur Verdon
est arrivé !***

Août 2020

à consulter sans modération...



Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs, chers administrés,

La crise sanitaire a bousculé nos vies professionnelles et familiales. Elle a également impacté notre vie communale. Élu le 15 mars, la nouvelle équipe municipale n'a pris ses fonctions que le 23 mai dernier.

Je tiens dès à présent à remercier les électeurs et les électrices de la commune qui nous ont accordé leur confiance, approuvant, par la même occasion, le programme que nous leur avons soumis.

Notre première tâche a été accomplie; il s'agissait de nous organiser en désignant le maire et les adjoints, qui constituent le bureau, puis en nous répartissant dans les différentes commissions dont le rôle ne doit pas être négligé dans la mesure où elles préparent les délibérations de notre assemblée. J'attache beaucoup d'importance aux travaux de ces instances; la qualité de leurs travaux et de leurs propositions déterminent la pertinence, la fiabilité et la faisabilité des décisions que nous prenons et que nous prendrons.

Assisté de mes adjoints, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres. Toute opposition peut être constructive et je souhaite qu'il en soit ainsi. Il n'en reste pas moins que les délibérations doivent reposer sur un vote majoritaire. En bonne démocratie, il nous faudra parfois accepter une orientation qui n'est pas tout à fait la nôtre, se résoudre à un choix que nous n'aurions peut-être ni inspiré, ni retenu.

Pour ce qui est de la méthode, il s'agit là de notre comportement en tant qu'élu, je souhaite, qu'indépendamment des fonctions qui nous distinguent, nous exerçons notre mandat en restant très proches des habitants, qu'ils appartiennent ou non à notre électorat. Nous sommes désormais les représentants de tous les citoyens et non pas de quelques-uns d'entre eux.

En tout état de cause et quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer, c'est l'amour et le développement de Baudinard sur Verdon et le bien-être de ses habitants.

Vous souhaitant une bonne lecture de ce premier bulletin municipal de votre nouvelle équipe,

Cordialement

Patrick LAURIN

SOMMAIRE

p. 3	Le mot du Maire
p. 4	Sommaire, Etat civil
p. 5	Nouveau Conseil Municipal
p. 6 à 8	Bilan des travaux et projets
p. 9 et 10	Incivilités
p. 11 à 17	PV des conseils municipaux
p.18 à 24	Vie associative
p. 25	Les commerces
p. 26 à 29	Déchèterie
p. 30 et 31	Opération tranquillité vacances
p 32 et 33	Attention au feu !
p 34	Urbanisme
p. 35	Renseignements divers

CARNET GRIS

Nous avons le regret de vous faire part du décès de M. Gilbert ALAS, survenu le 16/05/2020, à l'âge de 90 ans.

Toutes nos condoléances à son épouse, Madame Fernande ALAS, à sa sœur, Mme Colette MOISE, et à leurs familles.



Le Nouvel Echo de Baudinard sur Verdon, bulletin municipal d'information.
Mairie, 36 Grand' Rue, 83630 Baudinard sur Verdon. Tél. 04 94 70 19 24
Site internet : www.baudinard.fr – courriel : mairiedebaudinard@gmail.com
Directeur de la publication : Patrick LAURIN
Tirage : 100 exemplaires

LE CONSEIL MUNICIPAL



Patrick LAURIN
Maire



Céline HARTMANN
1^{ère} adjointe



Joannel ANGLIONIN
2^{ème} adjoint



Eric SAINT-ROMAN
3^{ème} adjoint

Les conseillers municipaux, par ordre alphabétique



Mylène BANUYLS-GUAY



Christiane CHALMET LEREBOURS



Noëlle CONTRUCCI



Gabriel LABONDE



Yves LEREBOURS



Luc NOËL

BILAN DES TRAVAUX ET DES PROJETS

- Les garages communaux sont terminés et sont déjà tous loués. Sur les 5 caves, 2 sont louées. La première, particulièrement humide, n'est pas disponible à la location pour l'instant. Des aérations ont été réalisées.



- Une erreur de commande sur le parement pierre et la crise sanitaire font que le mur de soutènement de l'accès aux nouveaux garages n'est toujours pas terminé. L'enrobé est financé et devrait être réalisé prochainement.
- Les pylônes de l'éclairage du sentier piétonnier ont été enfin livrés. D'une hauteur de plus de six mètres, ils nécessitent, pour leur mise en place, un appareillage particulier non disponible sur la commune. Les semelles de mât doivent également être reprises car elles ne correspondent plus aux dimensions des pylônes reçus.
- L'antenne de téléphonie va être installée prochainement par la société Bouygues car le projet avait été bien préparé par l'équipe de M. Pons. Elle portera les 4 grands opérateurs. Ces travaux sont financés intégralement par le département et débiteront avant la fin de l'année.



- L'étendoir sous les garages ne sera pas remis en service rapidement car cela impose des travaux de terrassement onéreux. Un nouvel étendoir va être créé rue des jardins (placette du pétrin).

- Un gros travail de nettoyage du village a été fait par les employés communaux, intramuros mais aussi aux alentours.



- Pour l'anecdote : même s'il s'agit d'un « arbre à papillons », la taille de ce dernier a été imposée par le Syndicat Mixte du Haut-Var pour l'accès aux containers poubelle.

- En ce qui concerne le wifi gratuit dans le village, il y a une trentaine de prestataires référencés par le département et tous vantent leurs produits. Nous allons devoir en choisir un ! Les matériels et l'installation sont pris en charge par le département.



- Nous avons fait une demande auprès de la région pour le transport scolaire des « maternelles » et des « élémentaires ». Si un avis favorable nous revenait, il nous faudra trouver un(e) accompagnateur(trice). Appel à d'éventuels(Iles) volontaires si ce moyen de transport est mis en place.

- Le Conservatoire du Verdon va effectuer des travaux afin d'améliorer le stationnement, l'accueil et le belvédère aux Éouvières (route de Bauduen). Le début du chantier est prévu mi-septembre.

- La fibre arrive ! Le Schelter technique qui desservira notre commune mais également Bauduen et Artignosc sera mis en place fin août / début septembre. Une armoire technique sera également positionnée à l'entrée du village (côté Aups). Le recensement des besoins par foyer arrivera dans un troisième temps. **IMPORTANT** : le souhait au raccordement à la fibre ne vous lie pas à l'obligation de le faire.



- Endommagée par les chantiers de construction et la mise en place des bornes-incendie, la voirie des « Croix du Haut » et « Croix du Bas » va être reprise dans les semaines à venir. Ce chantier amènera quelques contraintes pour les riverains. Toutes nouvelles dégradations constatées à l'issue de ces travaux seront imputées au responsable de celles-ci (cf. dérogation délivrée par la mairie).

- Déjà débutée lors de précédents mandats, une étude est reprise par une nouvelle entité sur les possibilités de création d'un parc photovoltaïque. Projet à long terme avec, à l'heure actuelle, peu de chance de déboucher favorablement. Le gain annuel estimé pour la commune, en termes de loyers, ne serait pas négligeable du tout.



- Une nouvelle intervention à la sortie en direction d'Aups va peut-être définitivement régler le souci d'écoulement des eaux et de ravinement des bas-côtés avec la réalisation d'un caniveau en parallèle à la route.

- Nous avons demandé une subvention auprès du département pour la réfection de la façade de la mairie qui a besoin d'un rafraîchissement et de signalétiques réglementaires. En attente d'attribution.
- Le matériel technique communal est entreposé dans 5 endroits distincts. Forts de ce constat, nous avons décidé de créer un entrepôt afin de libérer de l'espace pour d'autres projets mais aussi afin d'optimiser nos services. Une demande de subvention a été faite auprès de la région PACA. En attente d'attribution.
- L'ex appartement (montée du château) occupé par M. Magrino nécessite de lourds travaux pour le réhabiliter. Ce chantier est en attente de ses huisseries, des meubles de cuisine et de la réalisation des peintures de finition. Dès sa réfection terminée, il sera à nouveau proposé à la location (fin d'année).



- Quelques photos d'autres travaux : installation de bornes à incendie.

INCIVILITES

Baudinard est un village tranquille, mais il connaît, malheureusement, des actes d'incivilité : déchèteries sauvages, stationnements gênants, vitesses excessives de véhicules, nuisances sonores...



Même si vous pensez avoir jeté un objet qui vous est cher (comme votre téléphone) en même temps que votre poubelle, ce moyen de le récupérer n'est pas acceptable !



Le stationnement dans notre village est difficile, surtout en été. N'en oublions pas pour autant les règles élémentaires de respect de nos concitoyens et du savoir vivre... ensemble.



Le 4 août, la collecte des bennes de tri a été empêchée par un stationnement gênant.

Concernant la circulation automobile : nous rappelons que la vitesse est limitée à 30km/h à Baudinard, dans le centre village comme dans les hameaux.



Savoir vivre ensemble, c'est aussi faire de notre paysage un plaisir pour les yeux.

Trop souvent, nous voyons des objets abandonnés sur la voie publique ou aux abords des maisons.

Si vous ne savez pas que faire de vos déchets, un petit rappel :

Collecte des encombrants CCLGV

Vendredi 25 septembre 2020

Vendredi 30 octobre 2020

Vendredi 27 novembre 2020

Vendredi 18 décembre 2020

Contact : 04 94 04 63 36 ou 04 94 70 74 33

www.cc-lacsgorgesverdon.fr

Et que dire de notre paysage sonore ?

L'été notamment est la saison des fêtes, des retrouvailles... surtout après la période d'urgence sanitaire et de confinement que nous avons vécue.

Le plaisir des uns devient rapidement un cauchemar pour les autres : ces dernières semaines, de nombreuses personnes se sont plaintes de fêtes excessivement bruyantes, pouvant durer toute la nuit, dans leur voisinage.

NUISANCES SONORES, RAPPELS

Arrêté préfectoral du 20 septembre 2002

Dérogation permanente : Fête nationale, fête de la musique, 1^{er} janvier et fête annuelle de la commune.

Dérogation exceptionnelle : délivrée par le maire ou le préfet sur demande.

Travaux bruyants : interdits entre 20 heures et 7 heures et les dimanches et jours fériés (article 7).

Travaux de bricolage et de jardinage autorisés (article 9) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Si vous êtes victime de nuisances sonores (ou autres), vous pouvez contacter la Police Municipale Pluricommunale (Regusse, Moissac-Bellevue, Baudinard) :

BCP Stéphanie LE CORRE 06 65 70 41 39

GC Rémi FLANDIN 06 20 42 78 43

police.regusse@gmail.com

PV DES CONSEILS MUNICIPAUX

Vous trouverez dans les pages suivantes les Procès Verbaux des conseils municipaux de la nouvelle équipe.



BAUDINARD-SUR-VERDON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du samedi 23 mai 2020

Le conseil municipal s'est déroulé le samedi 23 mai 2020, à huis clos de 10h00 à 11h. Ce conseil s'est déroulé en respectant les mesures générales d'état d'urgence sanitaire et les modalités prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Présents : ANGLIONIN Joanel, BANULS-GUAY Mylène, CHALMET LEREBOURS Christiane, CONTRUCCI Noëlle, DELOT Philippe, HARTMANN Céline, LAURIN Patrick, LEREBOURS Yves, NOEL Luc, SAINT-ROMAN Éric
Représenté Gabriel LABONDE pouvoir à Céline HARTMANN
Secrétaire de séance : Céline HARTMANN.

1 Délibération portant sur l'installation du nouveau conseil

M. Delot, Maire sortant, installe le nouveau conseil. Par conséquent, Philippe Delot après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il prend la parole en tant que de Maire de Baudinard sur Verdon cède la présidence du Conseil Municipal à la doyenne de l'assemblée, à savoir Noëlle Contrucci, en vue de procéder à l'élection du Maire.

2 Délibération portant sur l'élection du Maire.

Noëlle CONTRUCCI sollicite un volontaire comme assesseur : Eric SANIT ROMAN accepte de constituer le bureau. Noëlle CONTRUCCI demande s'il y a des candidats. M. LAURIN se porte candidat.
Après le vote des conseillers municipaux à bulletin secret, M. SAINT ROMAN procède au dépouillement : 11 votants - 10 exprimés - 10 voix pour M. LAURIN. M. LAURIN est élu Maire.

3 Délibération pour la détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire entrant expose au conseil que la commune à l'obligation d'élire au moins un adjoint sans excéder trois. La commune de Baudinard fonctionne depuis plusieurs années avec trois adjoints. Il demande au nouveau conseil de se prononcer sur le nombre d'adjoints. A l'unanimité le conseil décide de conserver trois adjoints au maire.

4 Délibération portant sur l'élection des adjoints.

M. le Maire demande au conseil qui est candidat pour le poste de 1^{er} adjoint : Mme HARTMANN et M. LEREBOURS se portent candidats.

Après vote à bulletin secret, M. SAINT ROMAN procède au dépouillement : 11 votants, 10 exprimés 8 voix pour Mme HARTMANN 2 Voix pour M. LEREBOURS. Mme HARTMANN est élue 1^{ère} adjointe.

M. le Maire demande au conseil qui est candidat pour le poste de 2^{ème} adjoint : M. ANGLIONIN et M. LEREBOURS se portent candidats.

Après vote à bulletin secret, M. SAINT ROMAN procède au dépouillement : 11 votants, 9 exprimés 7 voix pour M. ANGLIONIN 2 Voix pour M. LEREBOURS. M. ANGLIONIN est élu 2^{ème} adjoint.

M. le Maire demande au conseil qui est candidat pour le poste de 3^{ème} adjoint : M. SAINT ROMAN et M. LEREBOURS se portent candidats.

Après vote à bulletin secret, M. SAINT ROMAN, concerné par ce vote, se retire en tant qu'assesseur et le conseil approuve son remplacement par M. LUC Noël. Ce dernier procède au dépouillement : 11 votants, 10 exprimés 8 voix pour M. SAINT ROMAN 2 Voix pour M. LEREBOURS. M. SAINT ROMAN est élu 3^{ème} adjoint.

5 Délibération portant sur la délégation permanente consentie à M. le Maire.

M. le maire fait lecture des délégations qui lui sont accordées pour la durée de son mandat. Après lecture le conseil, à l'unanimité décide de déléguer les attributions à M. le Maire, le maire s'étant abstenu de voter.

6 Lecture de la charte de l'élu local.

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu. L'ensemble des présents accepte de respecter les règles fixées par cette charte.

Prochain conseil date à définir.



BAUDINARD - SUR - VERDON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 3 juin 2020

Le conseil municipal s'est déroulé le mercredi 3 juin 2020, à huis clos à 18h. Ce conseil s'est déroulé en respectant les mesures générales d'état d'urgence sanitaire et les modalités prévues par l'ordonnance 2020- 562 du 13 mai 2020. Séance levée à 21h.

Présents : ANGLIONIN Joannel, BANULS-GUAY Mylène, CHALMET LEREBOURS Christiane, CONTRUCCI Noëlle, HARTMANN Céline, LAURIN Patrick, LEREBOURS Yves, NOEL Luc, SAINT-ROMAN Éric, LABONDE Gabriel
Secrétaire de séance : Noëlle CONTRUCCI.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour

1. L'approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020
2. La création d'un poste d'agent polyvalent permanent

1 Délibération portant sur l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Approbation à l'unanimité

2 Délibération portant sur les indemnités de fonction du Maire et des adjoints

L'indemnité de fonction du Maire est proposée au taux de 25%. A l'unanimité le conseil valide ce taux.

L'indemnité de fonction des adjoints est proposée au taux maximum de 9.9%. A l'unanimité le conseil valide ce taux.

Le 3^{ème} adjoint, Eric SAINT ROMAN refuse son indemnité.

3 Délibération portant sur l'élection des conseillers communautaires

Titulaire : Patrick LAURIN

Suppléant : Céline Hartmann

4 Délibération portant sur la désignation des délégués aux organismes intercommunaux et écoles

SIHV Eaux du Verdon Titulaires : Patrick LAURIN et Luc NOEL Suppléants : Yves LEREBOURS et Mylène BANULS-GUAY

SYMIELEC Titulaire : Patrick LAURIN Suppléant : Gabriel LABONDE

Communes forestières du Var Titulaire : Luc NOEL Suppléant : Eric SAINT ROMAN

Mission locale du haut Var Titulaires : Joannel ANGLIONIN et Céline Hartmann Suppléants : Eric Saint Roman et Mylène BANULS-GUAY

Affaires de la Défense Titulaire : Céline Hartmann Suppléant : Noëlle CONTRUCCI

Ecoles Titulaire : Christiane LEREBOURS Suppléant : Gabriel LABONDE

A l'unanimité le conseil valide ces délégués aux organismes intercommunaux

5 Délibération portant sur l'élection des membres des commissions municipales

Appels d'offres Titulaires : Patrick LAURIN, Luc NOEL, Eric ST ROMAN et Noëlle CONTRUCCI Suppléants : Céline HARTMANN, Mylène BANULS-GUAY, Joannel ANGLIONIN et Gabriel LABONDE

Communication, culture et vie associative Titulaires : Eric St ROMAN et Céline Hartmann Suppléants : Gabriel LABONDE et Christiane LEREBOURS

La commission « Environnement et nature » est fusionnée avec la commission « Suivi de travaux » et deviennent : Commission « Travaux, environnement et nature ». Elle compte 4 membres :

Patrick LAURIN, Yves LEREBOURS, Joannel Anglionin et Eric SAINT ROMAN

Création d'une commission complémentaire : « Commission urbanisme avec 4 membres :

Patrick LAURIN, Yves LEREBOURS, Céline HARTMANN et Luc NOEL

Pour toutes ces commissions municipales : approbation à l'unanimité.

6 Délibération portant sur la commission communale des impôts directs

Dans les communes de + de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 membres comprenant le maire ou adjoint délégué et 6 suppléants. Président de cette délégation Eric St ROMAN. Pour la mise en place de cette commission, basée sur le volontariat, un appel à candidature sera fait par courrier pour 12 membres.

7 Délibération portant sur la DIA parcelle C581

Pas de préemption de la commune

8 Délibération portant sur la création d'un poste d'agent polyvalent

M. Rémi CENTAZZO est embauché avec un contrat saisonnier, jusqu'au 1^{er} septembre 2020

Vote « pour » à l'unanimité.

9 Délibération portant sur la demande de subvention amende de Police

2 dossiers sont présentés pour 2 radars pédagogiques à l'entrée et à la sortie du village et le rajout d'un passage piéton au niveau de la mairie. Deux projets ont été refusés en 2018 et 2019. Le montant estimé est de 9 000€.

Vote « pour » à l'unanimité.

10 Délibération portant sur la modification des tarifs des locations communales

Après un listage des appartements et biens communaux et en attendant la réhabilitation de certains logements les loyers sont figés pour l'instant. Pas de modification, report de la délibération.

Vote, 9 voix pour et une abstention

Le conseil se prononce sur la notion d'équité entre les commerces (et les loyers de logements) pour occupation de l'espace du domaine public.

11 Délibération portant sur la création d'un poste d'agent technique

Le conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique 1^{ere} classe à compter du 1^{er} septembre 2020.

Questions diverses :

- Projet à venir : demandes de subventions au conseil départemental et régional.
- Accès aux personnes à mobilité réduite (installation d'interphone à la mairie...)
- Inventaire à faire pour l'actif de la mairie
- Fleurissement du village
- Mise à jour du DICRIM et PSC

Prochain conseil date à définir



BAUDINARD - SUR - VERDON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 10 juillet 2020

Le conseil municipal s'est déroulé le **vendredi 10 juillet 2020** à 16h.

La séance est levée à 18h20.

Présents : ANGLIONIN Joannel, BANULS-GUAY Mylène, HARTMANN Céline, LAURIN Patrick, SAINT-ROMAN Éric, LABONDE Gabriel

Représentés : NOEL Luc pouvoir à SAINT ROMAN Eric, BANULS-GUAY Mylène pouvoir à LAURIN Patrick, CONTRUCCI Noëlle pouvoir à LAURIN Patrick

Absents : CHALMET LERBOURS Christiane, LERBOURS Yves.

Secrétaire de séance : Céline HARTMANN.

Le procès-verbal du conseil du 3 juin 2020 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Une délibération est rajoutée à l'ordre du jour :

- Rectification de la délibération pour la demande de subvention des Éouvières : erreur de date.

1 Délibération portant sur les sénatoriales : élection du délégué et des suppléants

Patrick LAURIN candidat pour le poste de délégué

6 voix exprimées

6 voix pour Patrick LAURIN : élu délégué

Céline HARTMANN candidate pour le poste de 1ère suppléante

6 voix exprimées

6 voix pour Céline HARTMANN : élue 1ère suppléante

Joannel ANGLIONIN candidat pour le poste de 2ème suppléant

6 voix exprimées

6 voix pour Joannel ANGLIONIN : élu 2ème suppléant

Éric SAINT ROMAN candidat pour le poste de 3ème suppléant

6 voix exprimées

6 voix pour Éric SAINT ROMAN : élu 3ème suppléant.

2 Délibération portant sur la demande de subvention du fond de concours à la CCLGV

La municipalité souhaite rénover les façades de la mairie. A ce titre elle sollicite une subvention du fond de concours de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

Coût de l'opération 28 462,80 €HT. Demande de subvention du fond de concours sollicitée à hauteur de 14 231,40€.

À l'unanimité le conseil se prononce pour.

3 Délibération modifiant la délibération 2020-23 commission d'appel d'offre

Suite au contrôle de l'égalité il est nécessaire de modifier la commission. Elle doit être composée du Maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Après vote du conseil : la commission se compose comme suit :

Titulaires : Patrick LAURIN (mairie), Eric SAINT ROMAN, Noëlle CONTRUCCI, Luc NOEL

Suppléants : Céline HARTMANN, Joannel ANGLIONIN, Gabriel LABONDE.

4 Délibération modifiant la délibération 2020-23 commission d'appel d'offre

Délibération reportée

5 Délibération instaurant une prime COVID

Délibération reportée

6 Délibération portant sur une DIA parcelles B 757 et B 760

A l'unanimité la commune ne préempte pas.

7 Délibération portant modification de la délibération 2020-20 délégations permanentes

Il est décidé à l'unanimité du conseil de rajouter le point 17 « *de signer tout acte de vente pour un montant maximal de soixante-dix mille euros.* »

8 Délibération rectifiant la délibération 2020-11

Erreur lors de la saisie sur l'année. La délibération portait sur l'année 2020 et était stipulée 2019. A l'unanimité le conseil se prononce pour la correction de la délibération.

Questions diverses :

- Transport scolaires : une demande a été faite auprès de la région pour le transport des primaires et des maternelles, soit 7 enfants.
- Bornes WIFI gratuit : le projet a été relancé avec deux nouvelles prises de contact.

La date du prochain conseil est fixée au **mercredi 22 juillet à 18h00.**



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL

du conseil municipal du 22 juillet 2020

Le conseil municipal s'est réuni le **mercredi 22 juillet 2020** à 18h00 dans la salle des associations.

Présents : LAURIN Patrick, HARTMANN Céline, ANGLIONIN Joannel, SAINT-ROMAN Éric, BANULS-GUAY Mylène, NOËL Luc, LEREBOURS Yves, CHALMET-LEREBOURS Christiane, LABONDE Gabriel, CONTRUCCI Noëlle

Secrétaire de séance : CONTRUCCI Noëlle.

1 Délibération portant sur la demande de subvention pour la création d'un entrepôt communal

Dans le cadre de la restructuration et de l'optimisation des locaux communaux l'architecte, Mme BLACAS, nous a transmis un devis pour l'intégralité des travaux qui s'établit à 249 000 euros.

À l'unanimité, le conseil se prononce pour une demande de subvention au département à hauteur de 80% des travaux.

2 Délibération portant sur l'attribution d'une prime COVID pour les employés communaux

Dans le cadre de la crise sanitaire et après avis de l'ensemble des membres et des propositions de chacun, il est décidé, à la majorité des voix, d'attribuer une prime exceptionnelle COVID à chaque employé communal de 200 euros (plafond fixé par l'administration à 1000€) versée en une seule fois.

3 Demande de subvention dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire pour la création d'une borne de recharge pour véhicule électrique ou hybride rechargeable

Monsieur le maire expose que, compte-tenu de la non attribution de fond de concours par la CCLGV pour la réfection de la façade de la mairie, il serait souhaitable de mettre en sommeil le projet de la borne de recharge et de basculer vers une demande de subvention au titre du FRAT pour la réfection de la mairie.

Un devis de 25 462 euros a été transmis à la mairie.

À l'unanimité, le conseil se prononce pour une demande au titre du FRAT pour la réfection de la façade de la mairie.

4 Décision modificative au budget pour l'achat d'un frigo à la salle des fêtes

La commune doit changer le grand frigo de la salle des fêtes. Trois devis nous sont parvenus, tous de l'ordre de 1500 euros TTC. À cela il faut rajouter l'achat d'un compresseur et d'un claustra.

À l'unanimité, le conseil se prononce pour une décision modificative au budget d'un montant de 3 000 euros.

5 Délibération concernant les demandes de subventions déposées par les associations.

À ce jour, seule l'association « La boule Baudinardaise » a présenté un dossier de demande (CERFA n°12156*05) de 400 euros. Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer cette subvention de 400 euros à l'association « La boule Baudinardaise ».

Au même titre et comme chaque année, il est également décidé d'attribuer une subvention de 100 euros pour l'association « Radio Verdon » au titre des annonces effectuées au profit de la commune.

Enfin il est décidé que le dépôt de demande de subvention pour l'année suivante devra être effectué avant le 31 décembre de l'année précédente (ex : 31 décembre 2020 pour l'année 2021).

Questions diverses :

- Madame LEREBOURS fait un compte-rendu des réunions avec les écoles d'Aups et de Régusse auxquelles elle a participé. Pas de fermeture de classe envisagée pour la prochaine rentrée et le nombre d'enfants scolarisés de Baudinard est en légère hausse.

Monsieur ANGLONIN fait un compte-rendu de la réunion avec le conservatoire en ce qui concerne le site des Éouvières. Il fait part de l'état lamentable du parcours sportif et de la nécessité de l'entretenir. M. LEREBOURS pose la question d'une « solidarité baudinardaise » pour effectuer certains travaux.

Monsieur NOËL rend compte de la réunion du 25 juin à Quinson concernant le niveau des eaux du Verdon, 36 participants. Présence du représentant de Baudinard remarquée. Le niveau du lac de Sainte-Croix étant très élevé, les loueurs d'embarcations se plaignent de l'absence de plage. Le niveau ne devrait pas baissé d'ici septembre.

Madame BANULS-GAY rend également compte de la réunion en préfecture concernant le projet de la ferme Viada initié par l'ancienne municipalité. Pas de nuisance car la chèvrerie sera située à plus de 50 mètres des habitations. Discussion sur la couleur des tuiles. En attente de décision.

Antenne téléphone mobile : La société BOUYGUES a été retenue par la préfecture pour installer ce pylône sur lequel les 4 opérateurs seront présents.

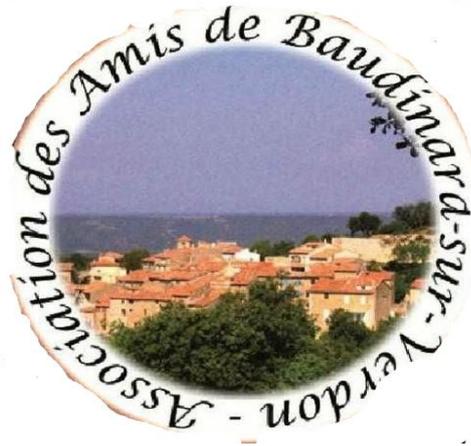
Wifi gratuit : il y a de nombreuses entreprises sur ce marché et la commune est démarchée régulièrement. En attente de la meilleure proposition.

COVID 19 : Obligation depuis le lundi 20 juillet de déclarer en préfecture toutes réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 10 personnes. Dossier à constituer et à transmettre au moins 5 jours ouvrés avant la date prévue à la préfecture par l'organisateur.

La réunion publique prévue pendant les fêtes du village est reportée au samedi 22 août 2020 à 18 heures dans la salle polyvalente. Une grande partie des fêtes votives est annulée du fait des contraintes sanitaires demandées. La municipalité, en ce qui la concerne, et le comité des fêtes communiqueront prochainement sur ces sujets.

La séance est levée à 19h50.

La date du prochain conseil n'a été fixée et fera l'objet d'une information ultérieure.



Chers amis baudinardais,

L'association les amis de Baudinard a élu un nouveau bureau au mois d'avril 2020. Nous avons toujours notre Vice Présidente Gabrielle Peysson-Sumian. Luc Noël est Secrétaire, Eric Saint Roman Trésorier et Nathalie Faucherand Présidente.

Désormais notre association a sa page Facebook régulièrement alimentée sur la vie de la commune, nos activités, les expositions et animations ainsi que les programmes d'animations des villages voisins.

N'hésitez pas à commenter, liker et surtout partager !

<https://www.facebook.com/Association-des-Amis-de-Baudinard-108491480777800>

Brocante, artisanat et vide-grenier

Le dimanche 21 juin 2020 s'est déroulé le marché « brocante, artisanat et terroir et vide grenier baudinardais » en partenariat avec l'association G «lu » Autrefois.

D'autres marchés restent à venir, dont un marché de Noël spécial produits locaux le dernier week-end de novembre. Nous fixerons également une date afin de nous retrouver autour d'une table.

Place des lavandes



Les artisans.



La présidente de L'association

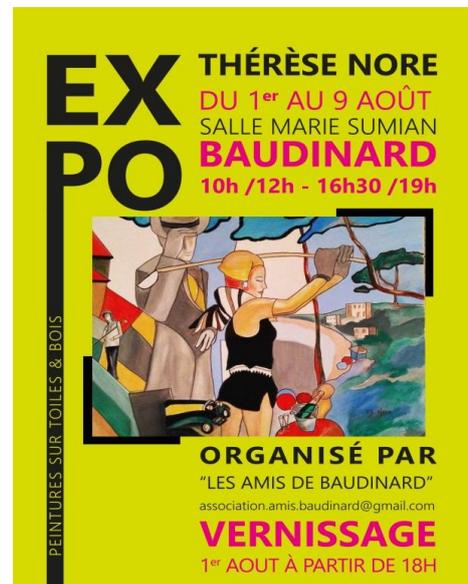


Les Expositions 2020....

A la voûte Sumian nous accueillons nos artistes.



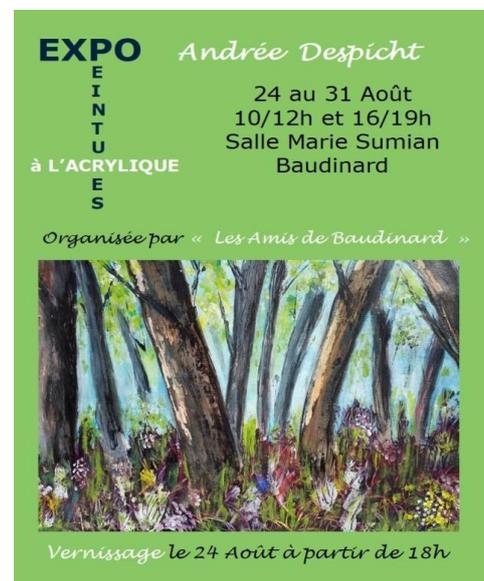
***Evelyne Bordes
et ses créations Attrapes rêves
du 25 au 31 juillet 2020.***



***Thérèse Nore
artiste peintre
du 1^{er} au 9 août 2020***



***Martha De Sousa
et Geneviève Guillon
artistes peintres de Riez
du 10 au 16 août 2020***



***Andrée Despicht
artiste peintre
du 24 au 31 août 2020***

OLIVES



***Au début de l'hiver nous reprenons l'activité du ramassage des olives, alors cueilleurs et cueilleuses faites-vous connaître dans les meilleurs délais. Sans vous il ne sera pas possible d'effectuer la collecte !!!
Merci d'avance à vous tous.***

MARCHE DE NOEL LE 28 NOVEMBRE 2020



Nous remercions le dernier bureau mais aussi les précédents qui ont fait vivre cette association au fil du temps, nos adhérents qui nous soutiennent et nous apportent leur confiance pour que perdure ce beau projet d'origine, créer de l'animation au sein de notre beau village, vivre de bons moments conviviaux entre « Amis ».

Soyons unis pour que le village puisse vivre de nouvelles expériences culturelles et ludiques.

Les Amis de Baudinard.

ASSOCIATION SPORTIVE BAUDINARDAISE 83

La crise sanitaire a bousculé les activités de l'association sportive en ce premier trimestre 2020.

Les randonnées ont bien sûr été impactées par la pandémie du COVID 19 puisque du 15 Mars au 15 Mai, en raison du confinement général, plus aucune randonnée n'a pu être organisée.

Malgré tout, 7 à 8 balades ont pu être effectuées :

- Janvier 2020 : Circuit de Bauduen sur le lac de Ste Croix 11 kms de marche
 - : Le Pic des Mouches sur la montagne Ste Victoire 8 kms de marche
- Février 2020 : Cascade de Saint Maurin (Gorges du Verdon)
 - : Le sentier des Pêcheurs (Gorges du Verdon) 7 kms
- Mai 2020 : Moustiers et la ferme de Vincel 8 kms
- Jun 2020 : Saint Martin de Palières 9 kms
 - : Les Belvédères par le col de l'Ane (Gorges du Verdon) 11 kms
 - : Les 2 chapelles Vérignon 6 kms

L'activité « tennis », grâce aux estivants et quelques nouveaux inscrits, a repris depuis la fin du confinement. Les deux courts sont accessibles.

La section « bridge », quant à elle, s'est mise en stand-by jusqu'en septembre.

Voilà notre court bilan semestriel.

Notre assemblée générale est prévue pour le **jeudi 24 septembre 2020 à 18h** dans la salle polyvalente. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

En espérant que le second semestre 2020 sera plus prolifique en termes d'activité et dans cet espoir, nous vous souhaitons un bel été à tous.





LA BOULE BAUDINARDAISE

L'Association sportive de pétanque organise depuis cinq ans des compétitions locales qui permettent aux plus valeureux des Baudinardais de se mesurer aux joueurs internationaux ainsi qu'aux vedettes régionales.

Les nombreuses récompenses rapportées par les joueurs locaux démontrent la vitalité de ce sport dans le village.

Mais nos joueurs sont aussi des acrobates car ils ont des dons particuliers ; les images qui suivent le démontrent.

Les lots offerts aux trois meilleures équipes de chacun des tournois sont très appréciés, l'engagement des membres bénévoles du Bureau est ainsi valorisé.

L'Association remercie la municipalité pour ses efforts, notamment financiers, et pour les travaux permanents nécessités par l'entretien du boulodrome. Elle remercie également les participants aux divers concours.

Le Président, Yvon BORDES.



Coordonnées. www.la-boule-baudinardaise.sitew.fr
Renseignements. Lbb83@orange.fr

Nouveau Bureau du COMITE DES FETES

Après 11 ans à la tête du Comité des fêtes, André MOGNIER a décidé de laisser sa place.

Le 7 mars 2020, à l'issue d'une Assemblée Générale mouvementée, Christian LOMBARD a été élu le nouveau président.

Il est secondé par :

Jean-Marie COUCHOT, vice-président

Ainsi que :

GUILLEM Marie-José, secrétaire

MOGNIER Yvette, secrétaire adjointe

LIAUTAUD Pascale, trésorière

HARTMANN Céline, trésorière adjointe

L'état d'urgence sanitaire mis en place le 15 mars dernier nous a contraints d'annuler toutes manifestations.

Le Président

LES CHASSEURS DE BAUDINARD

L'inter-saison est toujours la période que nous mettons à profit pour effectuer divers travaux d'entretien.

Comme prévu cette année, nos efforts se sont portés sur le nettoyage de nos collines et sur le débroussaillage de nos pistes et chemins. L'accent a également été mis sur la sécurité avec la pose de 5 nouveaux miradors sur des postes de chasse gardés habituellement directement au sol.

La collecte des déchets a été effectuée par quelques volontaires au cours des matinées des 13, 20 et 27 juin derniers.

Plusieurs sacs de 100 litres ont été nécessaires.

Le déjeuner offert par la société de chasse a été partiellement oublié au profit de quelques plats délicieux apportés par des participants, confirmant ainsi, s'il était encore nécessaire de le démontrer, l'excellente ambiance et la parfaite cohésion qui règnent dans notre association.

Enfin le local des chasseurs et la chambre froide ont fait l'objet d'un lessivage complet et sont prêts pour la nouvelle saison.

Je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement à nouveau la quinzaine de volontaires qui ont activement participé à ces journées.

Le Président

Les commerces

Ouverture et conditions d'accueil sous réserve de l'évolution de l'état sanitaire d'urgence.

Le Chardon, restaurant et gîtes

Ouvert d'avril à novembre.

Avril, mai, juin : du mercredi au dimanche
(10h – 14h et 18h – 21h)

Juillet, août : du lundi soir au dimanche soir
(10h – 21h)

Contact téléphonique : 04 94 68 10 55



L'Auberge de Baudinard

L'hôtel est ouvert toute l'année. Le restaurant est ouvert tous les soirs sauf le dimanche.

Ouverture le midi avec réservation : fêtes familiales, réunions de clubs et associations, jusqu'à quarante personnes.

Contact : auberge.baudinard@orange.fr

Tél. 04 94 70 18 56 ou 06 72 60 18 61

Pizz'Alexane

Tous les vendredis soir
sur la Place des lavandes.

Tél. 06 71 90 28 24





**A partir du 22 juin
2020 : accès libre
dans toutes les
déchèteries**



GUIDE DE DECHETERIES 2020

Les nouveaux horaires

Horaires d'ouvertures

Toute la journée	8h30-12h / 13h30-17h
Matin ou Après-midi	8h30-12h ou 13h30-17h

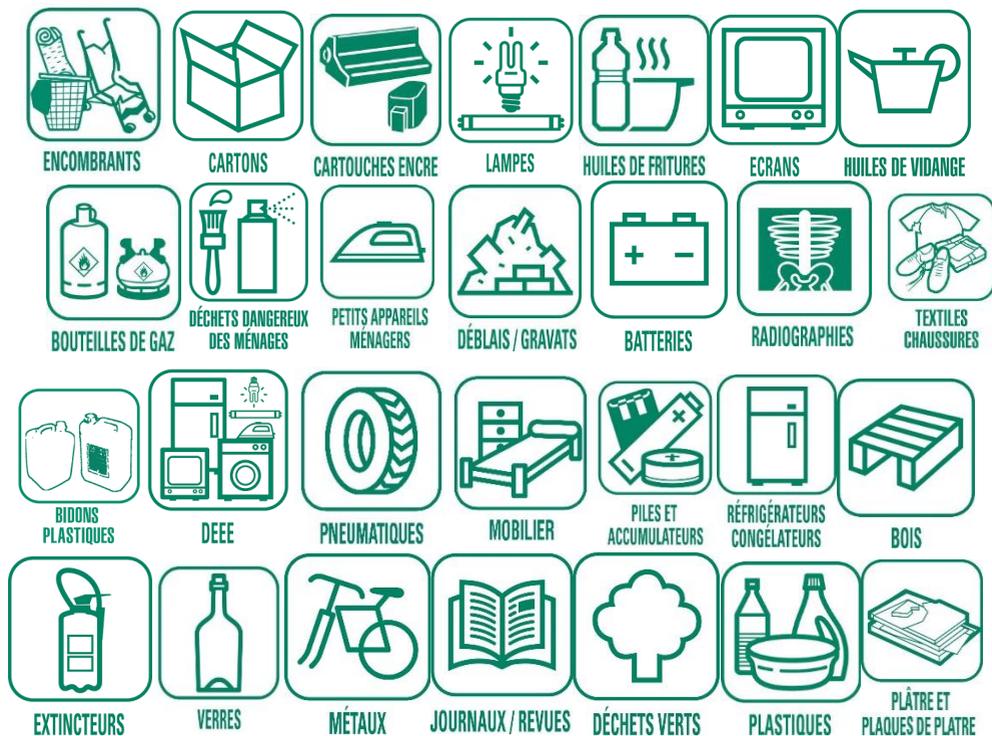
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Régusse						
Villecroze						
Bauduen	Matin		Matin			
Artignosc		Matin		Matin		Matin
Baudinard	Matin		Matin			A-M

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés

ACCUEIL DES PROFESSIONNELS

Pour les dépôts de gravats, bois, déchets verts et encombrants, les professionnels ont accès uniquement à la déchèterie de REGUSSE

Les déchets acceptés en déchèterie



CONSIGNES POUR LES DECHETS VERTS

Déchèterie de Villecroze : seuls les apports en petite quantité sont acceptés, les gros volumes sont refusés. Les remorques pleines de végétaux seront également refusés.

Déchèterie de Régusse : les gros volumes de végétaux sont acceptés.

Les déchets refusés en déchèterie



Sont également refusés :

- Les déchets chimiques des professionnels (peintures, produits phytosanitaires...)
- Les pneus d'engins et de véhicules poids lourd, les chenilles.

Pour se rendre en déchèterie

REGUSSE	Chemin des sourdillons 83630 REGUSSE
VILLECROZE	RD 557 83630 VILLECROZE
BAUDUEN	Quartier du lieu-dit les Clos 83630 BAUDUEN
ARTIGNOSC	Route de St Laurent 83630 ARTIGNOSC
BAUDINARD	Chemin notre dame 83630 BAUDINARD

Pour accéder en déchèterie

→ POUR TOUS LES PARTICULIERS

Accès gratuit et illimité aux 5 déchèteries intercommunales sur présentation :

- Un justificatif de domicile
- Une pièce d'identité.

Pour nous joindre

- Envoyer un mail à dechets@cclqv.fr
- Contactez-nous au 04.94.70.74.33
- Suivez les actualités sur notre site internet : <http://www.cc-lacsorgesverdon.fr/>

Pour vos déchets verts, une autre solution existe

Reprise du service à partir du 18 mai 2020

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE



**Tarif
20 € l'heure**

**Inscription et renseignements
TEL: 04.94.70.74.33
dechets@cclgv.fr**



OPERATION TRANQUILITE VACANCES

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif permet, sur simple déclaration écrite, de signaler votre absence au service de police municipale. Dès lors, les patrouilles d'îlotage quotidiennes assureront une surveillance attentive de votre habitation. Parallèlement, les policiers, s'ils devaient constater un cambriolage, une intrusion ou divers incidents, prendront contact sans délai auprès de la personne que vous aurez préalablement désignée pour la mise en sûreté de votre domicile (changement de porte, de serrures, etc.....)

Cette mission est entièrement gratuite et s'inscrit dans notre volonté de vous apporter un service de police de proximité à la hauteur de vos attentes.

Dans le but de pouvoir donner satisfaction au plus grand nombre de nos administrés, la surveillance spécifique des résidences principales est assurée à 4 semaines par famille et par an.

1) DEMANDEUR	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL / VILLE	
TELEPHONE	
COURRIEL	

2) TYPE DU DOMICILE	
APPARTEMENT / MAISON	
DISPOSITIF ALARME	OUI NON
LEQUEL	
NOM DE LA SOCIETE	
TEL DE LA SOCIETE	

3) PERIODE D'ABSENCE	
DATE DE DEPART	DATE DE RETOUR

ATTENTION AU FEU !

Les trois périodes de risque

Le département du Var est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt et le brûlage des déchets verts constitue une importante source de pollution de l'air, néfaste à la santé publique. En conséquence, l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département et régit strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Cette réglementation régie par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 s'impose à tous. Elle prévoit cependant diverses dérogations. Trois périodes dans l'année en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt sont définies :

- **la période ROUGE** (risque très fort) du 1er juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : emploi du feu est interdit, (A titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités).
- **la période ORANGE** (risque fort) du 1er février au 31 mars, où l'emploi du feu est possible en l'absence de vent après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.
- **la période VERT** (risque modéré) couvrant le reste de l'année, l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent supérieur à 40km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.

En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées rouge par arrêté préfectoral.



REGLEMENTATION DU FEU ET DU BRULAGE DES DECHETS VERTS DANS LE VAR

Arrêté préfectoral du 16 mai 2013

			1er Janvier	31 janvier	31 mars	31 mai	30 septembre	31 décembre
DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT					
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigue et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT					
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT			TOLÉRÉ	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigue et à moins de 200 mètres de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT					
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigue et à moins de 200 mètres de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied	POSSIBLE (1) (2)	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (3) (2)	POSSIBLE (1) (2)	INTERDIT sauf dérogation préfectorale		POSSIBLE (1) (2)
		Écobuer	POSSIBLE (1) (2)			INTERDIT sauf si autorisation du maire (4)		POSSIBLE (1) (2)
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE (1) (2)					POSSIBLE (1) (2)

(1) Interdit les jours de vent de plus de 40 km/h

(2) Interdit pendant les épisodes de pollution de l'air

(3) Déclaration en mairie sur imprimé n°1

(4) à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimé n°2

POSSIBLE = sous réserve de respecter les consignes suivantes :

brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30

pas de foyer sous les arbres

bande de 5 mètres débroussaillée et ratissée autour des foyers

surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment

extinction totale par noyage en fin d'opération

s'assurer de l'extinction totale en partant.

PETIT RAPPEL D'URBANISME

Changement de destination d'un bâtiment. Autorisation d'urbanisme

Les changements de destination sont soumis à formalités au titre du code de l'urbanisme, et ce même en l'absence de travaux.

Lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire, les changements de destination d'un bâtiment existant sont soumis à déclaration préalable (art R421-17 du code de l'urbanisme). Le permis de construire est nécessaire dans le cas où le changement de destination s'accompagne de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade d'un bâtiment (art R421-14 du code de l'urbanisme).

PREPARATION DU PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL QUI PARAÎTRA EN JANVIER 2021

Amies Baudinardaises, amis Baudinardais, nous avons besoin de vous !

Nous voudrions enrichir Le Nouvel Echo avec de nouvelles rubriques :
gastronomie des régions, botanique, histoire locale et patrimoine, sentiers de randonnée au départ de Baudinard...

Votre aide et vos idées sont les bienvenues !

Vous pouvez écrire à l'adresse mail suivante :

christiane.chalmetlerebours@orange.fr

RENSEIGNEMENTS DIVERS

MAIRIE : Tél. 04 94 70 18 61 – site internet www.baudinard.fr – courriel mairiedebaudinard@gmail.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h (sauf jours fériés).

AGENCE POSTALE COMMUNALE : Tél. 04 94 70 18 61 - mêmes horaires d'ouverture que la mairie.

POLICE MUNICIPALE : 06 65 70 41 39 ou 06 20 42 78 43

URGENCES : SAMU 15 – POMPIERS 18 – Appel européen depuis un mobile 112

Centre Anti Poison Marseille : 04 91 75 25 25

Médecin de garde : 15 – Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmagarde.eu

Dentiste de garde (TOULON) : 08 92 56 67 66 (répondeur des praticiens de garde)

Pharmacie de garde : 3237 ou www.pharmaciedegarde.co

Pharmacie des Moulins Régusse : Tél. 04 94 76 24 66 ; infirmiers Régusse 06 69 68 50 29

Maison de Santé Pluriprofessionnelle Aups : Tél. 04 94 70 19 12

Vétérinaire de garde : appeler un vétérinaire de Draguignan, l'appel sera retransmis à un praticien de garde.

Centre hospitalier Dracénie, route de Montferrat, Draguignan : 04 94 60 50 00 – urgences 04 94 60 50 12

Polyclinique Notre-Dame, Draguignan : 04 94 60 36 00

Drogues Info Service : 0800 23 13 13 de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel gratuit d'un poste fixe

Alcool Info Service : 0980 980 930, de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel anonyme et non surtaxé

SIDA Info Service : 0 800 840 800, 24h/24, appel anonyme et gratuit

Violences conjugales : 3919 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Violences faites aux enfants : 119

Solitud'écoute : 0800 47 47 88, 7 jours/7, de 15h à 20h (appel gratuit)

DIVERS

Dépannage électricité 24h/24 : 0 810 33 30 83

Espace Rural Emploi Formation (EREF), Aups : 04 98 10 29 43

Allo SNCF (infos, réservations, ventes) : 36 35 ou www.voyages-sncf.com

Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA) : 39 39

Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL) : 04 94 22 65 80 ; adil@adil83.org

INFO ESCROQUERIES : 0805 805 817 (coût d'un appel local)

INFO TRAFIC : flashes d'information sur l'état de la circulation : www.infotrafic.com

Prévisions Météo France ; 0890 71 14 15 ou www.meteo-france.fr

"Tous au composteur"

Informations sur
le compostage

Distribution
de composteurs
dans la limite d'1 composteur/foyer

VILLECROZE

Le jeudi 10 septembre de 9 h à 12h30
place du marché

BAUDINARD SUR VERDON

Le jeudi 10 septembre de 14 h à 17 h
devant la salle des fêtes

ARTIGNOSC SUR VERDON

Le vendredi 11 septembre de 9h30 à 12 h
parking de la mairie

MOISSAC BELLEVUE

Le vendredi 11 septembre de 14 h à 17 h
parking de la salle des fêtes

16 communes s'engagent pour un territoire durable

Venez récupérer votre composteur individuel a 10 € munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'un chèque

Bon de réservation à retirer et à retourner :

- sur <http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/>
- à l'accueil de votre mairie (sans y joindre le chèque)
- par mail : dechets@cclgv.fr

Pour nous joindre

Envoyer un mail à dechets@cclgv.fr

Contactez-nous au 04.94.70.74.33

Suivez les actualités sur notre site

internet :

[Http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/](http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/)

Le tri, c'est pour la vie.



Lacs et Gorges
du Verdon
ENVIRONNEMENT

